

(定訳)

陸戦ノ法規慣例ニ關スル條約(※)

明治四〇年一〇月一八日ヘーグで署名

明治四三年 一月二六日効力發生

明治四四年 一月六日批 准

明治四四年 一月一三日批准書寄託

明治四五年 一月一三日公布(条約第四号)

明治四五年 二月一二日効力發生

前 文

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下、亞米利加合衆國大統領、亞爾然丁共和國大統領、奧地利國皇帝「ボヘミア」國皇帝洪牙利國皇帝陛下、白耳義國皇帝陛下、「ボリヴィア」共和國大統領、伯刺西爾合衆國大統領、勃爾牙利國公殿下、智利共和國大統領、格倫比亞共和國大統領、玖馬共和國臨時總督、丁抹國皇帝陛下、「ドミニカ」共和國大統領、「エクアドル」共和國大統領、佛蘭西共和國大統領、大不列顛愛蘭聯合王國大不列顛海外領土皇帝印度皇帝陛下、希臘國皇帝陛下、「グワテマラ」共和國大統領、「ハイチ」共和國大統領、伊太利國皇帝陛下、日本國皇帝陛下、盧森堡國大公「ナッソー」

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約(一九〇七年)

CONVENTION
CONCERNANT

LES LOIS ET COUTUMES DE LA
GUERRE SUR TERRE.

Signée à la Haye, le 18 octobre 1907.

Entrée en vigueur le 26 janvier 1910.

Ratifiée le 6 novembre 1911.

Ratification déposée à la Haye, le 13 décembre 1911.

Publiée à Tokio, le 13 janvier 1912.

Entrée en vigueur le 12 février 1912.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE;
LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE; LE PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUT-
RICHE, ROI DE BOHÈME ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE;
SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLI-
QUE DE BOLIVIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-
UNIS DU BRÉSIL; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE;
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI; LE PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE; LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE
LA RÉPUBLIQUE DE CUBA; SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK; LE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; LE PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPU-
BLIQUE FRANÇAISE; SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE

公殿下、墨西哥合衆國大統領、「モンテネグロ」國公殿下、諾威國皇帝陛下、巴奈馬共和國大統領、「パラグエ」共和國大統領、和蘭國皇帝陛下、祕露共和國大統領、波斯國皇帝陛下、葡萄牙國及「アルガルヴ」皇帝陛下、羅馬尼亞國皇帝陛下、全露西亞國皇帝陛下、「サルヴアドル」共和國大統領、塞爾比亞國皇帝陛下、暹羅國皇帝陛下、瑞典國皇帝陛下、瑞西聯邦政府、土耳其國皇帝陛下、東「ウルグエー」共和國大統領、「ヴェネズエラ」合衆國大統領ハ平和ヲ維持シ且諸國間ノ戰爭ヲ防止スルノ方法ヲ講スルト同時ニ其ノ所期ニ反シ避クルコト能ハサル事件ノ爲兵力ニ訴フルコトアルヘキ場合ニ付攻究ヲ爲スノ必要ナルコトヲ考慮シ斯ノ如キ非常ノ場合ニ於テモ尙能ク人類ノ福利ト文明ノ發展トシテ止ムコトナキ要求トニ副ハムコトヲ希望シ之カ爲戰爭ニ關スル一般ノ法規慣例ハ一層之ヲ精確ナラシムルヲ目的トシ又ハ成ルヘク戰爭ノ慘害ヲ減殺スヘキ制限ヲ設クルヲ目的トシテ之ヲ修正スルノ必要ヲ認メ千八百七十四年ノ比律悉會議ノ後ニ於テ聰明仁慈ナル先見ヨリ出テタル前記ノ思想ヲ體シテ陸戰ノ慣習ヲ制定スルヲ以テ目的トスル諸條規ヲ採用シタル第一回平和會議ノ事業ヲ或點ニ於テ補充シ且正確ニスルヲ必要ト判定セリ

GRAND BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES; SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLÈNES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMALA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON; SON ALTESSE ROYALE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE NASSAU; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE MONTÉNÉGRU; SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY; SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU; SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE; SA MAJESTÉ LE ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES, ETC.; SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR; SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE; SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM; SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE; LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA.

Considérant que, tout en recherchant les moyens de sauvegarder la paix et de prévenir les conflits armés entre les nations, il importe de se préoccuper également du cas où l'appel aux armes serait amené par des événements que leur sollicitude n'aurait pu détourner;

Animés du désir de servir encore, dans cette hypothèse

extrême, les intérêts de l'humanité et les exigences toujours progressives de la civilisation:

Estimant qu'il importe, à cette fin, de réviser les lois et coutumes générales de la guerre, soit dans le but de les définir avec plus de précision, soit afin d'y tracer certaines limites destinées à en restreindre autant que possible les rigueurs:

Ont jugé nécessaire de compléter et de préciser sur certains points l'œuvre de la Première Conférence de la Paix qui, s'inspirant, à la suite de la Conférence de Bruxelles de 1874, de ces idées recommandées par une sage et généreuse prévoyance, a adopté des dispositions ayant pour objet de définir et de régler les usages de la guerre sur terre.

Selon les vues des Hautes Parties contractantes, ces dispositions, dont la rédaction a été inspirée par le désir de diminuer les maux de la guerre, autant que les nécessités militaires le permettent, sont destinées à servir de règle générale de conduite aux belligérants, dans leurs rapports entre eux et avec les populations.

Il n'a pas été possible toutefois de concevoir dès maintenant des stipulations s'étendant à toutes les circonstances qui se présentent dans la pratique:

D'autre part, il ne pouvait entrer dans les intentions des

締約國ノ所見ニ依レハ右條規ハ軍事上ノ必要ノ許ス限
努メテ戰爭ノ慘害ヲ輕減スルノ希望ヲ以テ定メラレタ
ルモノニシテ交戦者相互間ノ關係及人民トノ關係ニ於
テ交戦者ノ行働ノ一般ノ准繩タルヘキモノトス

但シ實際ニ起ル一切ノ場合ニ普ク適用スヘキ規定ハ此
ノ際之ヲ協定シ置クコト能ハサリシト雖明文ナキノ故
ヲ以テ規定セラレサル總テノ場合ヲ軍隊指揮者ノ擅斷
ニ委ヌルハ亦締約國ノ意思ニ非サリシナリ

一層完備シタル戰爭法規ニ關スル法典ノ制定セラルルニ至ル迄ハ締約國ハ其ノ採用シタル條規ニ含マレサル場合ニ於テモ人民及交戰者カ依然文明國ノ間ニ存立スル慣習、人道ノ法則及公共良心ノ要求ヨリ生スル國際法ノ原則ノ保護及支配ノ下ニ立ツコトヲ確認スルヲ以テ適當ト認ム

締約國ハ採用セラレタル規則ノ第一條及第二條ハ特ニ右ノ趣旨ヲ以テ之ヲ解スヘキモノナルコトヲ宣言ス締約國ハ之カ爲新ナル條約ヲ締結セムコトヲ欲シ各左ノ全權委員ヲ任命セリ

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下

國務大臣、土耳其國駐劄特命全權大使、男爵マルシヤル、ド、ビーベルスタイン

本會議特派委員、「コンセイエー、アンチーム、ド、レガシヨーン」、帝國外務省法律顧問、常設仲裁

Hautes Parties contractantes que les cas non prévus fussent, faute de stipulation écrite, laissées à l'appréciation arbitraire de ceux qui dirigent les armées.

En attendant qu'un Code plus complet des lois de la guerre puisse être édicté, les Hautes Parties contractantes jugent opportun de constater que, dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par elles, les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique.

Elles déclarent que c'est dans ce sens que doivent s'entendre notamment les articles 1 et 2 du Règlement adopté.

Les Hautes Parties contractantes, désirant conclure une nouvelle Convention à cet effet, ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE:

Son Excellence le baron MARSCHALL DE BIEBERSTEIN,
Son ministre d'état, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Constantinople;

M. le dr. JOHANNES KRIEGER, Son envoyé en mission extraordinaire à la présente Conférence, Son conseiller intime de

裁判所裁判官、「ドクトル」ヨハンネス、クリーゲ

亞米利加合衆國大統領

特命大使ジヨセフ、エッチ、チョート

特命大使ホレエス、ポーター

特命大使ユリアー、エム、ローズ

和蘭國駐劄特命全權公使デヴィッド、ジェーン、ヒル

海軍少將、全權公使チャールス、エス、スペリー

陸軍少將、合衆國陸軍軍法會議長、全權公使ジョージ、ビー、デーヴィス

全權公使ウィリアム、アイ、ブカナン

亞爾然丁共和國大統領

前外務大臣、伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官ロケ、サエンツ、パニヤ

légation et juriconsulte au ministère Impérial des affaires

étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

Son Excellence M. JOSEPH H. CHOATE, ambassadeur
extraordinaire; ③

Son Excellence M. HORACE PORTER, ambassadeur extra-
ordinaire;

Son Excellence M. URIAH M. ROSE, ambassadeur extraor-
dinaire;

Son Excellence M. DAVID JAYNE HILL, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la République à
La Haye;

M. CHARLES S. SPERRY, contre-amiral, ministre plénipo-
tentiaire;

M. GEORGES B. DAVIS, général de brigade, chef de la
justice militaire de l'armée fédérale, ministre plénipo-
tentiaire;

M. WILLIAM I. BUCHANAN, ministre plénipotentiaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE:

Son Excellence M. ROQUE SAENZ PEÑA, ancien ministre
des affaires étrangères, envoyé extraordinaire et ministre
plénipotentiaire de la République à Rome, membre de
la cour permanente d'arbitrage;

前外務及教務大臣、下院議員、常設仲裁裁判所裁判官ルイス、エム、ドラゴ

前外務及教務大臣、常設仲裁裁判所裁判官カルロス、ロドリゲス、ラレタ

奧地利國皇帝「ボヘシヤ」國皇帝洪牙利國皇帝陛下

「コンセイエー、アンチーム」、特命全權大使グータン、メレー、ド、カボスメレー

希臘國駐劄特命全權公使、男爵シヤール、ド、マッキオ

白耳義國皇帝陛下

國務大臣、代議院議員、佛國學士院會員、白耳義國學士院會員、羅馬尼亞國學士院會員、國際法學會名譽會員、常設仲裁裁判所裁判官ヘルナール

國務大臣、前司法大臣シー、ヴァン、デン、ヒュール

和蘭國駐劄特命全權公使、羅馬尼亞國學士院會

Son Excellence M. LUIS M. DRAGO, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, député national, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. CARLOS RODRIGUEZ LARRETA, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÈME, ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE:

Son Excellence M. GAÏTAN MÉREY DE KAPOV-MÉREY, Son conseiller intime, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le baron CHARLES DE MACCHIO, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

Son Excellence M. BEERNAERT, Son ministre d'état, membre de la chambre des représentants, membre de l'institut de France et des académies Royales de Belgique et de Roumanie, membre d'honneur de l'institut de droit international, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. J. VAN DEN HEUVEL, Son ministre d'état, ancien ministre de la justice;

Son Excellence M. le baron GUILLAUME, Son envoyé

員、男爵ギョーム

「ボリヰア」共和國大統領

外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官クラウデオ、ピ
ニラ

英國駐劄特命全權公使フェルナンド、エ、グマチ
ヤラ

伯刺西爾合衆國大統領

特命全權大使、常設仲裁裁判所裁判官ルイ、バル
ボサ

和蘭國駐劄特命全權公使エツアルド、エフ、エ
ス、ドス、サントス、リスボア

勃爾牙利國公殿下

陸軍參謀少將、侍從將官、ウルバン、ヴィナロフ

大審院檢事總長イヴァン、カラシチェーロフ

智利共和國大統領

英國駐劄特命全權公使ドミンゴ、ガナ

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye,
membre de l'académie Royale de Roumanie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE:

Son Excellence M. CLAUDIO PINILLA, ministre des af-
faires étrangères de la République, membre de la cour
permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. FERNANDO E. GUACHALLA, ministre
plénipotentiaires à Londres.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-

UNIS DU BRÉSIL:

Son Excellence M. RUY BARBOSA, ambassadeur extraordi-
naire et plénipotentiaire, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence M. EDUARDO F. S. DOS SANTOS LIS-
BÔA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE:

M. VRBAN VINAROFF, général-major de l'état-major, Son
général à la suite;

M. IVAN KARANDJOULOFF, procureur-général de la cour
de cassation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI:

Son Excellence M. DOMINGO GANA, envoyé extraordinaire

獨逸國駐劄特命全權公使アウグスト、マッセ

前陸軍大臣、前代議院議長、前亞爾然丁國駐劄特命全權公使カルロス、コンチャ

格倫比亞共和國大統領

陸軍將官ホルヘ、ホルグイン

サンチャゴ、ペレス、トリアナ

佛國駐劄特命全權公使、陸軍將官マルセリアノ、ヴァルガス

玖馬共和國臨時總督

「ハヴァナ」大學國際法教授、上院議員アントニオ、サンチェス、デ、ブスママンテ

米國駐劄特命全權公使ゴンザロ、デ、シエサダ、イ、アロステグイ

前「ハヴァナ」中學校長、上院議員マヌエル、サ

et ministre plénipotentiaire de la République à Londres;

Son Excellence M. AUGUSTO MATTE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Berlin;

Son Excellence M. CARLOS CONCHA, ancien ministre de la guerre, ancien président de la chambre des députés, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Buenos Aires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE:

M. JORGE HOLGUIN, général;

M. SANTIAGO PÉREZ TRIANA;

Son Excellence M. MARCELIANO VARGAS, général, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris.

LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

DE CUBA:

M. ANTONIO SANCHEZ DE BUSTAMANTE, professeur de droit international à l'université de la Havane, sénateur de la République;

Son Excellence M. GONZALO DE QUESADA Y AROSTEGUI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Washington;

M. MANUEL SANGUILLY, ancien directeur de l'Institut

ンガイリー

丁 抹國皇帝陛下

侍従、米國駐劄特命全權公使コンスタンチン、ブ
ロン

海軍少將クリスチアン、フレデリック、シェルレル
侍従、外務省課長アクセル、ヴェデル

「ドミニカ」共和國大統領

前外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官フランシス
コ、ヘンリケス、イ、カルヴァハル

共和國専門學校長、常設仲裁裁判所裁判官アボリ
ナル、テヘラ

「エタマドル」共和國大統領

佛國駐劄兼西班牙國駐劄特命全權公使ヴィクト
ル、レンドン

代理公使エンリケ、ドルン、イ、デ、アルスマ

佛蘭西共和國大統領

陸戦ノ法規慣例ニ關スル條約

d'enseignement secondaire de la Havane, sénateur de la
République.

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK:

Son Excellence M. CONSTANTIN BRUN, Son chambellan,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Washington;

M. CHRISTIAN FREDERIK SCHELLER, contre-amiral;

M. AXEL VEDEL, Son chambellan, chef de section au mi-
nistère Royal des affaires étrangères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

M. FRANCISCO HENRIQUEZ Y CARVAJAL, ancien secré-
taire d'état au ministère des affaires étrangères de la
République, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. APOLINAR TEJERA, recteur de l'institut professionnel
de la République, membre de la cour permanente d'arbi-
trage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUA-

TEUR:

Son Excellence M. VICTOR RENDÓN, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la République à
Paris et à Madrid;

M. ENRIQUE DORN Y DE ALSÚA, chargé d'affaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:

特命大使、上院議員、前内閣議長、前外務大臣、
常設仲裁裁判所裁判官レオン、ブールジョア

上院議員、一等全權公使、常設仲裁裁判所裁判官、
男爵デスツールネル、ド、コンスタン

巴里大學法科大學教授、名譽全權公使、外務省法
律顧問、佛國學士院會員、常設仲裁裁判所裁判官
ルイ、ルノー

和蘭國駐劄特命全權公使マルスラン、ペレ

大不列顛愛蘭聯合王國大不列顛海外領土皇帝印度皇
帝陛下

樞密顧問官、特命大使、常設仲裁裁判所裁判官、
「サー」エドワード、フライ

樞密顧問官、常設仲裁裁判所裁判官、「サー」マー
ネスト、メーソン、サトウ

Son Excellence M. LÉON BOURGEOIS, ambassadeur extra-
ordinaire de la République, sénateur, ancien président
du conseil des ministres, ancien ministre des affaires
étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. le baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur,
ministre plénipotentiaire de première classe, membre
de la cour permanente d'arbitrage;

M. LOUIS RENAULT, professeur à la faculté de droit à
l'université de Paris, ministre plénipotentiaire, hono-
raire, jurisconsulte de ministère des affaires étrangères,
membre du l'institut de France, membre de la cour
permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. MARCELLIN PELLET, envoyé extraor-
dinaire et ministre plénipotentiaire de la République
Française à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNIE GRANDE
BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES
BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR
DES INDES:

Son Excellence the Right Honourable Sir EDWARD FRY, G.
C. B., membre du conseil privé, Son ambassadeur extra-
ordinaire, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence the Right Honourable Sir ERNEST MASON
SATOW, G. C. M. G., membre du conseil privé,

樞密顧問官、前國際法學會長、男爵デーナルド、
ジュームス、マッケー、レー

和蘭國駐劄特命全權公使、「サー」ヘンリー、ハ
ード

希臘國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使クレオン、リツキ、ラン
ガム

雅典大學國際法教授、常設仲裁裁判所裁判官ジ
ールジユ、ストレイト

「グワテマラ」共和國大統領

和蘭國駐劄兼英國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所
裁判官ホセ、チブレ、マチヤド

獨逸國駐劄代理公使エンリケ、ゴメス、カリリヨ

「ハイチ」共和國大統領

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence the Right Honourable DONALD JAMES
MACKAY Baron REAY, G. C. S. I., G. C. I. E.,
membre du conseil privé, ancien président de l'institut
de droit international;

Son Excellence Sir HENRY HOWARD, K. C. M. G., C. B.,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DES HELIÈNES:

Son Excellence M. CLÉON RIZO RANGABÉ, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;

M. GEORGES STREIT, professeur de droit international à
l'université d'Athènes, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMA-

LA:

M. JOSÉ TIBLE MACHADO, chargé d'affaires de la Répu-
blique à La Haye et à Londres, membre de la cour
permanente d'arbitrage;

M. ENRIQUE GÓMEZ CARRILLO, chargé d'affaires de la
République à Berlin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI:

佛國駐劄特命全權公使ジャン、ジヨセフ、ダルトン
マル

米國駐劄特命全權公使ジー、エヌ、レジュー

前國際公法教授、「ポルトープランス」組合辯護士
ビエール、エヂクール

伊太利國皇帝陛下

上院議員、佛國駐劄特命全權大使、常設仲裁裁判
所裁判官、伊國委員長、伯爵ジョセフ、トルニエ
リ、ブルサチ、デ、ヴェルガン

下院議員、外務次官、「コンマンドール」ギド、ホ
ンペリ

參事院議員、下院議員、前文部大臣、「コンマン
ドル」ギド、フジナト

日本國皇帝陛下

特命全權大使都筑馨六

和蘭國駐劄特命全權公使佐藤愛麿

Son Excellence M. JEAN JOSEPH DALBÉMAR, envoyé ex-
traordinaire et ministre plénipotentiaire de la République
à Paris;

Son Excellence M. J. N. LÉGER, envoyé extraordinaire et
ministre plénipotentiaire de la République à Washing-
ton;

M. PIERRE HUDI COURT, ancien professeur de droit inter-
national public, avocat au barreau de Port au Prince.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE:

Son Excellence le Comte JOSEPH TORNELLI BRUSATI DI
VERGANO, Sénateur du Royaume, ambassadeur de Sa
Majesté le Roi à Paris, membre de la cour permanente
d'arbitrage, président de la délégation Italienne;

Son Excellence M. le commandeur GUIDO POMPILI, député
au parlement, sous-secrétaire d'état au ministère Royal
des affaires étrangères;

M. le commandeur GUIDO FUSINATO, conseiller d'état,
député au parlement, ancien ministre de l'instruction.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON:

Son Excellence M. KEIROKU TSUDZUKI, Son ambassadeur
extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. AIMARO SATO, Son envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

盧森堡國大公「ナッソー」公殿下

國務大臣、内閣議長アイシエン

獨逸國駐劄代理公使、伯爵ド、ヴァーネー

墨西哥合衆國大統領

伊國駐劄特命全權公使ゴンザロ、ア、エステヴェ

佛國駐劄特命全權公使セバスチアン、ペー、ド、シエー

白耳義國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ノラミンシ
スロ、ヘル、デ、ラ、ブラ

「モンテネグロ」國公殿下

「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル、マシチ
ユエル」、佛國駐劄露國特命全權大使ネリドフ

「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル」、露國
外務省常任顧問官ド、マルテンス

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND DUC DE LUXEM-
BOURG, DUC DE NASSAU:

Son Excellence M. EYSCHEN, Son ministre d'état, président
du Gouvernement Grand Ducal:

M. le comte DE VILLERS, chargé d'affaires du Grand-Duché
à Berlin.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS:

Son Excellence M. GONZALO A. ESTEVA, envoyé extraor-
dinaire et ministre plénipotentiaire de la République à
Rome:

Son Excellence M. SEBASTIAN B. DE MIER, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Répu-
blique à Paris:

Son Excellence M. FRANCISCO L. DE LA BARRA, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Républi-
que à Bruxelles et à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE MONTÉ-
NÉGR0:

Son Excellence M. NELIDOW, conseiller privé Impérial
actuel, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de Toutes
les Russies à Paris:

Son Excellence M. DE MARTENS, conseiller privé Impérial,
membre permanente du conseil du ministère Impérial

「コンセイエー、デタ、アンペリアル、アクチュエル」、和蘭國駐劄露國特命全權公使チャリコフ

諾威國皇帝陛下

前内閣議長、前法學教授、和蘭國駐劄兼丁抹國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官フランシス、ハーゲルプ

巴奈馬共和國大統領

ベリサリオ、ポラス

「ブラグエー」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使エウセビオ、マチャイン

比律悉駐在領事、伯爵ジエー、デネ、モンソー、ド、ベルジヤンダル

和蘭國皇帝陛下

前外務大臣、下院議員ドブルヴェ、アッシェ、ダ、ボーフォール

國務大臣、參事院議員、常設仲裁裁判所裁判官テ

des affaires étrangères de Russie,

Son Excellence M. TCHARYKOW, conseiller d'état Impérial actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE:

Son Excellence M. FRANCIS HAGERUP, ancien président du conseil, ancien professeur de droit, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye et à Copenhagenague, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA:

M. BELISARIO PORRAS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY:

Son Excellence M. EUSEBIO MACHAÏN, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris;

M. le comte G. DU MONCEAU DE BERGENDAI, consul de la République à Bruxelles.

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS:

M. W. H. DE BEAUFORT, Son ancien ministre des affaires étrangères, membre de la seconde chambre des états-généraux;

Son Excellence M. T. M. C. ASSER, Son ministre d'état,

一、エム、セー、アッセル

退職陸軍中將、前陸軍大臣、參事院議員、「ヨント
ヘール」ジ、セー、セー、デン、ヘール、ポー
ルチュゲール

特務侍從武官、退職海軍中將、前海軍大臣、「ヨ
クヘール」ジ、アー、ローエル

前司法大臣、下院議員ジ、アー、ロエフ

祕露共和國大統領

佛國駐劄兼英國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判
所裁判官カルロス、シェー、カンダモ

波斯國皇帝陛下

佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官サ
マド、カン、モムタゾスサルタネー

和蘭國駐劄特命全權公使シルヅマ、アーメッド、
カン、サヂグ、ウル、ムルク

葡萄牙國及「アルガルヴ」皇帝陛下

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

membre du conseil d'état, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence le jonkheer J. C. C. DEN BEER POORTU-
GAEL, lieutenant-général en retraite, ancien ministre
de la guerre, membre du conseil d'état.

Son Excellence le jonkheer J. A. RÖELI, Son aide de camp
en service extraordinaire, vice-amiral en retraite, ancien
ministre de la marine;

M. J. A. LOEFF, Son ancien ministre de la justice,
membre de la seconde chambre des états-généraux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU:

Son Excellence M. CARLOS G. CANDAMO, envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à
Paris et à Londres, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE:

Son Excellence SAMAD KHAN MOMTAZOS SALTANEH,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence MIRZA AHMED KHAN SADIGH UL MULK,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE PORTUGAL ET DES ALGAR-

參事院議員、「ペール、ヂネ、ロワイヨーム」前外務大臣、英國駐劄特命全權公使、特命全權大使、侯爵デ、ソヴェラル

和蘭國駐劄特命全權公使、伯爵デ、セリール

瑞西國駐劄特命全權公使アルベルト、ドリヴェイ
ラ

羅馬尼亞國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使アレキサンドル、ベルヂ
マン

和蘭國駐劄特命全權公使エドガール、マヅロ
ホル
ダト

全露西亞國皇帝陛下

「コンセイエー、プリヴェ、アクチュエル、」佛國
駐劄特命全權大使ネリドフ

「コンセイエー、プリヴェ、」外務省常任顧問官、
常設仲裁裁判所裁判官ド、マルテンス

VES, etc:

Son Excellence M. le marquis DE SOVERAI, Son conseiller d'état, pair du Royaume, ancien ministre des affaires étrangères, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le comte DE SELIR, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye;

Son Excellence M. ALBERTO D'OLIVEIRA, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berne.

SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE:

Son Excellence M. ALEXANDRE BELDIMAN, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;

Son Excellence M. EDGAR MAVROCORDATO, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUS-

SIES:

Son Excellence M. NERIDOW, Son conseiller privé actuel,

Son ambassadeur à Paris:

Son Excellence M. DE MARTENS, Son conseiller privé, membre permanent du conseil du ministère Impérial des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage;

「コンセイニエー、デタ、アクチエヘル」、侍従、和
蘭國駐劄特命全權公使チャリコフ

「サルヴァドル」共和國大統領

佛國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所裁判官ヘド
ロ、シー、マテウ

英國駐劄代理公使サンチアゴ、ペレス、トリアナ

塞爾比亞國皇帝陛下

陸軍將官、參事院議長サヴァ、ブルーイッチ

伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官シ
ロヴァン、シロヴァノヴィッチ

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使シシヘル、シ
リチェヴィッチ

暹羅國皇帝陛下

陸軍少將モム、チャチデー、ウドム

公使館參事官セー、コラチオニ、ドレリ

陸軍大尉ルアング、ビュヴァナルト、ナリューバ
ル

瑞典國、「ユッツ」及「ヴァンヤ」皇帝陛下

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

Son Excellence M. TCHARKYKOW, Son conseiller d'état

actuel, Son chambellan, Son envoyé extraordinaire et
ministre plénipotentiaire à La Haye.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR:

M. PEDRO I. MATHIEU, chargé d'affaires de la République
à Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. SANTIAGO PEREZ TRIANA, chargé d'affaires de la
République à Londres.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE:

Son Excellence M. SAVVA GRODITCH, général, président
du conseil d'état;

Son Excellence M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Son en-
voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome,
membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. MICHEL MILITCHEVITCH, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres et
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM:

MOM CHATIDEJ UDOM, major-général;

M. C. CORRAGONI D'ORELLI, Son conseiller de légation;

LUANG BHUVANARTH NARÜBAL, capitaine.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE, DES GOTHES ET

前司法大臣、丁抹國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官クヌート、ヒヤルマル、レオナルド、ハムマルスキョルド

前無省大臣、前高等法院評定官、常設仲裁裁判所裁判官ヨハンネス、ヘルネル

瑞西聯邦政府

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ガストン、カ
ルラン

陸軍參謀大佐、「ジエネヴァ」大學教授ニーシェ
ン、ポレル
「チューリヒ」大學法學教授マックス、フヘル

土耳其國皇帝陛下

特命大使、「ミニストル、ド、レヴカフ」チュルカ
ン、パシヤ

伊國駐劄特命全權大使レシッド、ペー
海軍中將メヘメッド、パシヤ

東「ウルグエー」共和國大統領

DES VENDES:

Son Excellence M. KNUT HJALMAR LEONARD HAM-
MARSKJOLD, Son ancien ministre de la justice, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague,
membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. JOHANNES HELLNER, Son ancien ministre sans porte-
feuille, ancien membre de la cour suprême de Suède,
membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE:

Son Excellence M. GASTON CARRIN, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la Confédération
suisse à Londres et à La Haye;

M. EUGÈNE BOREL, colonel d'état major-général, profes-
seur à l'université de Genève;

M. MAX HUBER, professeur de droit à l'université de
Zürich.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS:

Son Excellence TURKHAN PACHA, Son ambassadeur extra-
ordinaire, ministre de l'evkat;

Son Excellence RECHID BEY, Son ambassadeur à Rome;

Son Excellence MEHEMMED PACHA, vice-amiral.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE
L'URUGUAY: